

le 20 novembre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17, 18 et 19 novembre 2014

2014 DAC 1580 Subvention (5.000 euros) à l'association ANQA (18e).

**MM. Bruno JULLIARD et Bernard JOMIER,
rapporteurs.**

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 4 novembre 2014, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association ANQA ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e commission, et M. Bertrand JOMIER, au nom de la 4e commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 5.000 euros est attribuée à l'association ANQA, 23, rue Tristan Tzara 75018 Paris, au titre de ses activités 2014 (2014_04469, 20220).

Article 2 : Cette dépense sera imputée sur le Budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2014, nature 6574, fonction 33, ligne VF 40004. Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.